

« MILEUN »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 500 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 71 RUE DE MACAU
33000 BORDEAUX
494 259 963 RCS BORDEAUX

DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

Extrait du Procès-verbal

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 juin 2024, il a été extrait ce qui suit :

-----[début de l'extrait]-----

QUATRIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice- historique des distributions de dividendes.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **435 649,87 Euros** de la façon suivante :

Bénéfice de	435 649,87 Euros
A la dotation de la « réserve légale »	21 783,00 euros
À titre de dividendes, la somme de	71 500,00 euros
Le solde au poste « Autres réserves », soit la somme de	342 366,87 euros

Le « Autres réserves », présenterait après affectation, un solde de **950 187,47 Euros**.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à **715 € par action**. Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale **prend acte** qu'il a été rappelé aux associés que :

-Depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés de plein droit au taux de 12,8% (PFU ou « flat tax ») auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20% portant ainsi l'imposition globale à 30%.

-A titre d'acompte sur l'imposition définitive, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO) opéré à la source par l'établissement payeurs dont le taux est identique à celui du PFU, soit 12,80%.

-Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO) les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

-L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% (PFO) sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles en cas d'option pour le barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **71 500 Euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts (PFO), c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes intervenues sur les trois derniers exercices sociaux :

Année 2023

Selon procès-verbal en date du **24/03/23, distribution exceptionnelle**

Versement d'un dividende, de 71 500 € prélevée sur le compte « autres réserves », éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Selon procès-verbal en date du **24/03/23, distribution exceptionnelle**

Versement d'un dividende, de 71 500 € prélevée sur le compte « autres réserves », éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Selon procès-verbal en date du **18/12/23, distribution exceptionnelle**

d'un dividende, de 71 500 € prélevée sur le compte « autres réserves », éligibles au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Année 2022

Selon procès-verbal en date du **7/01/2022, distribution exceptionnelle**

Versement d'un dividende, de 71 500 € prélevée sur le compte « autres réserves », éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Selon procès-verbal en date du **30/06/2022,**

Versement d'un dividende, de 71 428 €, éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Année 2021

Selon procès-verbal en date du **15/03/2021, distribution exceptionnelle**

Versement d'un dividende, de 71 500 € prélevée sur le compte « autres réserves », éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Selon procès-verbal en date du **30/06/2021,**

Versement d'un dividende, de 71 500 € éligible au barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution a été adoptée, à l'unanimité des associés, par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 juin 2024

-----[fin de l'extrait]-----

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Monsieur Hervé LE NAOUR



Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

MILEUN

71 RUE DE MACAU
33000 BORDEAUX
Tél. 0556989225

APE : 4110A -
Siret : 49425996300010

l'ertifici conforanc
J. P. J. J. J.

forvis
mazars

MAZARS BORDEAUX SAS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Quai de paludate

33800 BORDEAUX

Tél : 05 57 54 31 31 Fax :

Courriel :

Web :

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 700		4 700	4 700
Constructions	42 300	16 920	25 380	27 495
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 993	9 194	8 799	6 793
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	26 970		26 970	29 520
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	13 156		13 156	12 949
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	105 119	26 114	79 004	81 457
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				5 000
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				485 415
Autres créances	1 033 244		1 033 244	500 047
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 305 173		1 305 173	
Disponibilités	237 242		237 242	1 749 053
Charges constatées d'avance (3)	1 288		1 288	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 576 947		2 576 947	2 739 516
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 682 065	26 114	2 655 951	2 820 973
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	53 517	18 566
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	607 821	158 257
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	435 650	699 014
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 596 987	2 375 838
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 137	12 838
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 613	23 204
Dettes fiscales et sociales	28 201	409 093
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	58 963	445 135
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 655 951	2 820 973
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	58 963	445 135
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs	13	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		